PROJET

DE LA FÊTE

DU COURONNEMENT

ET DU MARIAGE

DES ROSIERES

DES SEPT PAROISSES

DE LA VILLE DE LILLE,

Que l'on desireroit voir célébrer chaque année, le jour de la Procession solemnelle de cette Ville.

Par un Ancien Magistrat, Citoyen de Lille.

A LILLE,

De l'Imprimerie de la Vertu.

M. DCC. LXXXI.

PROJET

D'UNE LOI

SUR LE COURONNEMENT

DES SOUVERAINS

DE LA MAISON

DES NOSSEKEES.

ELECTION DES ROSIERES

ET

Cérémonies de leur Couronnement.

ARTICLE I.

Il sera choisi dans chacune des sept Paroisses de la Ville, trois Filles d'Artisans ou Journaliers, instruites dans un métier quelconque, sages, vertueuses, d'une conduite irréprochable, bien constituées, âgées de 20. à 25. ans, nées à Lille de Parents eux-mêmes Citoyens (1).

II.

Ce choix se fera par le Sr. Curé & par les trois plus anciens Administrateurs des Pauvres, de chaque Paroisse. Les noms des trois Filles choisies, seront annoncés au Prône, le Dimanche avant le jour de l'Ascension, & affichés aux Portes de l'Eglise, afin que tous les Paroissiens puissent applaudir ou contredire à ce choix.

---

(1) Ce projet ayant été fait à la hâte on peut y faire les changemens que l'on croira utiles & nécessaires.

III.

Les Electeurs de chaque Paroiſſe s'aſſembleront le jour de la Pentecôte, après les Vêpres, pour examiner avec la plus ſcrupuleuſe attention, les dépoſitions que les Paroiſſiens auront remiſes par écrit au Sr. Curé; & à mérite égal, le ſort décidera du choix de l'une des trois aſpirantes. Ils procéderont dans la même ſéance, à la nomination de trois autres jeunes Filles, de 16. à 18. ans, dignes d'aſpirer, par la ſuite, *à la Roſe*, & deſtinées à accompagner la Roſiere, pendant toute la Fête du Couronnement.

IV.

Le Couronnement des Roſieres des ſept Paroiſſes, ſe fera le Dimanche, jour de la Proceſſion, dans l'ordre ſuivant.

Les Roſieres ſe rendront à l'Hôtel de Ville, vers les deux heures après midi, vêtues de blan, coëffées en cheveux flottans par groſſes boucles ſur les épaules, accompagnées de deux de leurs plus proches Parents, & des trois Compagnes aſpirantes également vêtues de blan, modeſtement coëffées ſuivant leur état (2) avec un large Ruban bleu en baudrier (3).

Arrivées en la Cour de l'Hôtel de Ville, elles y

---

(2) Les Electeurs des ſept Paroiſſes ſeront chargés du ſoin & des frais des habillemens pour le jour du couronnement.

(3) Ce Ruban bleu a été accordé aux Compagnes des Roſieres par Louis XIII.

ſeront reçues au bas du grand eſcalier, par Mrs. le Commandant de la Province, le Prévôt, les Députés du Magiſtrat, les Electeurs des Paroiſſes, & les Perſonnes de diſtinction de la Ville; elles ſeront introduites dans une des Salles de l'Hôtel, où M. le Prévôt les complimentera ſur la prédilection qu'elles ont obtenues par leur ſageſſe & leur vertu; elles ſeront enſuite conduites par ces Meſſieurs, précédées de la Muſique de la garniſon, entourées des jeunes aſpirantes, & ſuivies de leurs Parents en la Paroiſſe de St. Etienne, où elles entendront les Vêpres ſur un Prié-Dieu placé au milieu du Chœur.

Les Vêpres finies le Curé ou l'Officiant bénira les Couronnes ou Chapeaux de Roſes qui ſeront placés ſur l'Autel; ce Chapeau ſera entouré d'un Ruban bleu, garni ſur le devant d'un anneau d'argent (4); il ſera prononcé un diſcours analogue au ſujet, & l'Officiant poſera les Couronnes ſur la tête des ſept Roſieres, qui reſteront à genoux ſur leur Prié-Dieu, & il leur remettra en même tems une ſomme de 25. livres de France, en commémoration d'une pareille ſomme donnée par St. Médard, Evêque de Noyon, Seigneur de Salency, fondateur de cette Fête. Le Couronnement fait, on chantera le *Te Deum* à grande muſique, ſuivi de l'*Exaudiat*, & Bénédiction du St. Sacrement.

V.

La cérémonie de l'Egliſe achevée, les ſept Ro-

(4) Ce Chapeau & l'Anneau d'argent fut fondé par Louis XIII. Voyez les Opuſcules du Sr. Feutry, imprimés en 1771.

ſieres & leurs Compagnes ſeront reconduites dans le même cortége, ſous un Pavillon ou Rotonde à la Chinoiſe, de 120. pieds de diamêtre, élevé à cet effet ſur la Grand'Place de la Ville (5), où il leur ſera préſenté des rafraichiſſemens.

VI.

A cinq heures toute l'Aſſemblée ſe rendra dans le même ordre ſur l'Eſplanade, dans le manége de la grande allée, que l'on aura décoré en Salle; les Roſieres & leurs Compagnes y ſeront placées; elles feront l'ouverture du Bal ſur la terraſſe vis-à-vis, avec les Perſonnes de diſtinction qui daigneront y aſſiſter, & la Muſique ſera enſuite placée à diſtance néceſſaire pour former un Bal de 40. cadrilles ou plus, dans lequel le Public eſt invité de s'y comporter avec la décence & l'honnêteté que cette Fête conſacré à la vertu doit inſpirer.

VII.

Ce Bal public ſe terminera à neuf heures du ſoir; les ſept Roſieres & les aſpirantes ſeront reconduites dans le même ordre, ſous le Pavillon de la Grand' Place, où il leur ſera préſenté ſur une table de 28. couverts un ambigu ſimple & décent; elles y ſeront ſervies par les Principaux de la Ville, & leurs Parents ſeuls auront le droit d'y entrer.

---

(5) Le Sr. Le Queux, Architecte de cette Ville, ſe chargera volontiers des deſſeins & de ſon exécution.

VIII.

Le Dôme & Colonnes du Pavillon Chinois seront artistement illuminés par de forts lampions, qui s'allumeront ensemble par une mêche d'artifices, surmonté d'un grand pot à flammes

IX.

Il y sera porté les santés du Roi & de la Reine, de M. le Commandant, des Chefs de la Ville, des Bienfaiteurs de la Fête, des Rosieres & des aspirantes; elles seront annoncées par quelques fusées volantes, & par une décharge de 25. boëtes ou marons d'artifice.

X.

Les Santés finies les Rosieres & leurs Compagnes seront reconduites chez elles en voiture.

XI.

Le Bal public se continuera le lendemain, Lundi à trois heures, sur l'Esplanade, le même carosse du soir y amenera les Rosieres & leurs Compagnes; le soir à neuf heures même retour, souper & illumination que la veille, à la Rotonde sur la Grand'Place.

MARIAGE DES ROSIERES

Qui ſe célébrera chaque année le premier Lundi de Septembre, jour de la Foire de la Ville.

Les Roſieres dont la vertu a été ſi hautement couronnée ne peuvent manquer de trouver d'honnêtes Citoyens, âgés de 25. à 30. ans, bons Artiſans & vertueux, qui les choiſiront de préférence pour Epouſes; l'intervalle entre la Fête du Couronnement & celle indiquée pour le jour de leur Mariage étant ſuffiſante pour leur choix, on y procédera comme s'enſuit.

ARTICLE I.

Les futurs Epoux ſeront habillés aux frais de la Fête, les Hommes en habit, veſte & culote de fin drap de Lille, bas de cotton ou fil blanc, chapeau, bourſe & ſouliers neufs.

Les Epouſes en robe & jupon blancs, coëffées en bonnets montés, ſuivant leur état, bas & ſouliers blancs.

II.

Le premier Lundi de Septembre les futurs Epoux ſe rendront avec leurs Parents, à neuf heures du matin, dans une Salle de l'Hôtel de Ville où ſe

ſera le ſignature des Contrats de Mariages, en préſence des Magiſtrats & des Perſonnes reſpectables de ceete Ville (6).

III.

Ils ſeront enſuite conduits à l'Egliſe Paroiſſiale de St. Etienne, & placés dans le Chœur de ladite Egliſe, où il ſera célébré, par un Député de Mgr. l'Evêque, une Meſſe à grande Muſique(7), pendant laquelle *la Quête ſe fera par deux Dames de diſtinction de la Ville*, & les Mariages des Roſieres ſeront célébrés après ou avant la Meſſe, par leurs Curés reſpectifs ou leurs Députés.

IV.

Cette Cérémonie achevée, les Epoux ſeront conduits en grand cortége, & par la Muſique de la Garniſon, dans la Rotonde Chinoiſe, qu'on replacera ſur la Grand'Place comme le jour du Couronnement; il leur ſera ſervi un dîner ſur une table de 14 couverts, & ſervis par les Perſonnes de diſtinction.

V.

A deux heures, les Compagnes qui ont été choiſies pour accompagner les Roſieres le jour du

---

(6) Les Notaires de la Ville s'empreſſeront à prêter leur miniſtère *gratis*.

(7) Cette Muſique ſera ſens frais, Meſſieurs du Chapitre de St. Pierre s'empreſſeront certainement d'y envoyer la leur, & Mrs. les amateurs de la Ville ſe feront un devoir d'exécuter la ſimphonie.

Couronnement ſe rendront dans le même habillement à la Rotonde Chinoiſe, où il leur ſera ſervis des rafraichiſſemens & du Caffé, après lequel on ſe rendra ſur l'Eſplanade, en la Salle du Manege, où le Bal public commencera dans le même ordre que le jour du Couronnement.

VI.

Le Bal ſe terminera vers la brune, & les Epoux ſeront reconduits dans la Rotonde pour y ſouper avec les Compagnes à une table de 35. couverts, & l'on y obſervera le même ordre qu'eſt dit art. 7. 8. & 9. de la Fête du Couronnement.

VII.

Après les ſantés portées, les Roſieres mariées recevront des mains de M. le Prévôt, une bourſe de 25 Louis chacune pour le port de leur mariage, & la récompenſe due à leur vertu; il ſera enſuite porté une ſanté générale, qui ſera annoncée par par une décharge de cent Boëtes; les mariés ſeront reconduits chez eux en voiture, avec deux de leurs Parents, & les jeunes aſpirantes dans d'autres voitures particulieres.

MM. les Curés des Paroiſſes ſeront priés d'annoncer cette Fête au Prône de leur Paroiſſe, ſitôt que ce projet ſera revêtu de l'autorité des Juges Municipaux, & afin que les Perſonnes zélées & charitables puiſſent contribuer au bien-être de cette Inſtitution, il ſera fait chaque Dimanche, pendant la Meſſe Paroiſſiale, une quête (8) dans

(8) La quête de la Meſſe Paroiſſiale ſe fera par deux Dames charitables, comme il ſe pratique en France.

chaque Paroiſſe, & pendant toute la matinée, aux Meſſes baſſes & aux Vêpres, dont le produit ſera fidèlement dépoſé dans une caiſſe particulière, & inſcrit ſur un Régiſtre à ce deſtiné, dont il ſera rendu un compte public & imprimé chaque année: & comme on ſe perſuade que la recette excédera la dépenſe, le ſurplus ſera verſé dans la caiſſe des Pauvres de chaque Paroiſſe.

FORMULE

Du Compte à rendre chaque année.

RECETTE.

Quête des Paroiſſes.	St. Etienne.	3600.
	St. Maurice.	2400.
	St. Pierre.	3000.
	La Magdelaine.	2000.
	St. Sauveur.	2000.
	Ste. Catherine.	2000.
	St André.	1500.
		16500.
Quêtes du jour du Couronnement & du Mariage.		1500.
Produit du bail des Fermes		4000.
Total de la Recette		22000.

PREMIERE DEPENSE

Pour le Couronnement.

Nota. Les frais de la Rotonde Chinoiſe ſe faiſant pour la célébration de la Fête de la naiſſance du futur Dauphin, aux frais de la Ville, ainſi il n'y aura

3111 C
FFA

chaque année que les frais de ſon replacement, évalué avec la décoration de la Salle du Manege à	4000
Illumination, méches, boëtes & artifices des deux jours	1200
Habillemens des ſept Roſieres, compris le Chapeau de Roſes. 100. liv. chaque.	700
Habillemens des 21. Compagnes, à 72. liv. ch.	1512
Muſique de la garniſon & autre.	300
Soupers du Couronnement. 28. couverts à 3. livres chaque, pour deux jours.	168
Vins & rafraichiſſemens.	120
Frais de ſept Voitures pour deux jours à 4 livres ch.	56
Préſent de 25 liv. à chaque Roſiere le jour du Couronnement.	175
Egliſe, Muſique & Prédicateur *gratis.*	
	4511

DEUXIEME DEPENSE

Pour le Mariage.

Rotonde & ornemens de la Salle du Manege.	400
Illumination & artifice d'un jour.	500
Habillemens des Epoux à 100. livres	1400
Dîner à 14 couverts à 6 livres.	84
Souper à 35 couverts, vins, rafraichiſſemens du dîner, bal & ſouper.	150
Muſique de la garniſon.	150
Port de Mariage des ſept Roſieres.	4200
14 Voitures après le ſouper, à 3. livres.	42
A M. F. pour les Vers, épithalames, Chanſons, &c.	300
Total de la deuxième dépenſe.	7226
de la premiere dépenſe.	4511
	11737

BALANCE

La Recette monte à	22000.
Les Dépenſes à	11737.

Ainſi la Recette excéde la Dépenſe de 10263. laquelle ſomme ſe repartira entre les Pauvres des ſept Paroiſſes, en proportion & au marc la liv. du produit des quêtes.